

Premières Pages

Pour un accès au livre et à la lecture dès la
petite enfance

Guide pratique

Janvier 2024



premières
pages

Edito

En 2019, la publication du rapport de Sophie Marinopoulos sur la place de l'éveil artistique et culturel dans la construction du lien parent-enfant a rappelé l'importance de l'accès au livre pour les tout-petits, quel que soit le mode de vie de leurs familles, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, et a notamment préconisé la poursuite du développement de Premières Pages.

A son lancement en 2009, Premières Pages était une opération nationale organisée en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales en direction des départements, afin de les inciter à faire travailler de concert leurs bibliothèques départementales et leurs services de parentalité.

L'objectif était de diffuser le livre dans les familles qui l'ignoraient. L'instrument d'une telle politique était le livre de naissance. Un titre particulièrement réussi était sélectionné dans la production de l'année et une commande était passée à l'éditeur. On articulait ainsi développement de la lecture et soutien à l'édition de qualité. Le livre était ensuite distribué aux familles lors de leurs visites aux services de parentalité ou aux bibliothèques du réseau ; une médiation adaptée était mise en œuvre pour donner toute sa signification à la remise du livre.

Depuis plusieurs années, l'opération s'est transformée. Les départements ne sont plus les seules collectivités concernées, même s'ils constituent toujours la cible principale. Les propositions culturelles se sont élargies et le programme accompagne plus largement les territoires pour leurs politiques de développement de la lecture dès la prime enfance. Il concerne, fin 2023 70 territoires dont 50 départements

La multiplicité de ces nouvelles collectivités, leur intégration progressive et la grande diversité des actions accompagnées posent un double défi au ministère de la culture : poursuivre la visibilité de Premières Pages sans diluer ses ambitions et adapter l'accompagnement des collectivités territoriales par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Aussi, l'accompagnement des territoires est un enjeu fort de la coordination du dispositif. Les échanges réguliers entre le ministère de la culture et les porteurs de projets dans les territoires, le soutien apporté par les DRAC, la mise en relation de tous les acteurs, l'organisation d'un séminaire national annuel ainsi que l'animation d'un site web et d'une liste de diffusion nationale contribuent à ce travail.

Par ailleurs et depuis 2018, le ministère de la culture soutient le programme Des livres à soi, porté par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis. En associant, au sein des quartiers politique de la ville et dans les territoires ruraux, centres sociaux, bibliothèques et librairies indépendantes, Des livres à soi s'adressent aux parents de jeunes enfants pour leur faire découvrir la littérature de jeunesse dans toute sa diversité.

En investissant les lieux où Premières Pages a davantage de difficultés à se déployer, en s'attachant aux territoires où les difficultés d'accès aux institutions culturelles sont les plus importantes, Des livres à soi complète efficacement le dispositif Premières Pages.

Sommaire

| | |
|--|-------------|
| Edito | p.2 |
| 1. Premières Pages : présentation | p.4 |
| Les enjeux de Premières Pages | |
| Atouts et opportunités pour les bibliothèques | |
| L'accompagnement du ministère de la Culture | |
| 2. Comment mettre en œuvre et faire vivre Premières Pages ? | p.5 |
| Les critères pour intégrer le dispositif | |
| Quels territoires pour un projet Premières Pages ? | |
| Quelles actions ? | |
| ➤ Le livre de naissance | |
| ➤ Les actions de sensibilisation et de médiation | |
| ➤ La formation croisée des professionnels du livre et de la petite enfance | |
| ➤ Le comité de pilotage | |
| Le dossier de demande Premières Pages | |
| ➤ Pour quelle durée ? | |
| ➤ Constitution du dossier | |
| ➤ Financement | |
| L'évaluation d'un projet Premières Pages | |
| 3. Rôle des structures et associations partenaires | p.11 |
| Le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse | |
| Les associations nationales | |
| 4. Pour aller plus loin | p.13 |
| 5. Annexes | p.14 |

1. Premières Pages : présentation

Les enjeux de Premières Pages

L'ambition initiale de Premières Pages était de faire en sorte que chaque enfant né ou adopté en France reçoive un livre à sa naissance.

Au-delà de la portée symbolique de ce geste, Premières Pages vise plus spécifiquement à **sensibiliser les parents et les familles à l'apport du livre et de la lecture** dans l'acquisition du langage et l'éveil culturel de l'enfant, et à renforcer l'intérêt d'échanger et de raconter des histoires à ses enfants. L'objectif de Premières Pages est également de promouvoir **une littérature jeunesse de qualité** et d'encourager les auteurs.

Signé en 1989, le protocole Culture-Enfance a considérablement facilité l'émergence de projets d'éveil artistique et culturel, et permis de développer la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance ainsi que les projets éducatifs des lieux d'accueil des tout-petits. En 2009, Premières Pages est mis en place entre le ministère de la culture et la Caisse nationale des allocations familiales.

Derrière ce projet, il y a plusieurs décennies de savoirs produits par l'association Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations [A.C.C.E.S.] et par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme sur l'apport de la lecture et de la langue du récit pour l'éveil du tout-petits, et sur l'importance de construire des actions en direction des familles en situation de fragilité.

Un autre modèle majeur est celui de *Bookstart*. Au Royaume-Uni, depuis la première moitié des années 1990, ce dispositif vise à donner à des enfants avant l'entrée à l'école et à leurs parents, de petites collections de livres jeunesse remises à la bibliothèque. *Bookstart* a essaimé à travers le monde entier, en Europe, en Asie ou encore en Amérique du Sud. En France, plusieurs collectivités donnaient déjà des livres aux familles à la naissance d'un enfant avant que Premières Pages se mette en place : c'est le cas, de longue date, des départements du Val-de-Marne (1990) et de la Seine-Saint-Denis (1994).

Partenaires nationaux de Premières Pages, les associations A.C.C.E.S., Enfance et musique, l'Agence Quand les livres relient et le Centre national de la littérature pour la jeunesse, service de la Bibliothèque nationale de France, puis plus récemment, l'Union nationale des associations familiales (UNAF), la commission Jeunesse du Syndicat national de l'édition (SNE) et l'association Agir pour la petite enfance, apportent leur expertise à l'opération par la production de documentation, de bibliographies et la mise en place de formations pour les partenaires du projet ou l'accompagnement des collectivités dans l'évolution de leurs actions.

Atouts et opportunités pour les bibliothèques

La participation à Premières Pages représente une opportunité pour les bibliothèques et pour leur réseau :

- Une plus forte **implication** des bibliothèques dans la petite enfance et la parentalité ; l'incitation, pour les bibliothèques, à organiser des actions hors les murs ;
- Davantage de **transversalité** entre les services départementaux (Petite enfance – PMI) ou municipaux/intercommunaux
- Des **partenaires** possibles nombreux : CAF, associations de développement de la lecture, structures médico-sociales

- Une vision incluant définitivement le livre et la lecture dans l' **éducation artistique et culturelle** (EAC)¹ développée depuis 2013. Certaines collectivités impliquées dans Premières Pages font ainsi des actions livre et petite enfance la base de projets d'EAC étendus à l'ensemble de la jeunesse.

L'accompagnement du ministère de la Culture

Depuis 2013, Premières Pages est un dispositif d'accompagnement financier de territoires pour leurs politiques en faveur de la sensibilisation au livre dès la petite enfance, tout en maintenant une forte coordination nationale. Le dispositif est instruit en commun par le Service du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture et les conseillers Livre et Lecture des DRAC en région.

La territorialisation du dispositif et des projets a deux conséquences :

- Tout d'abord, les territoires ne sont **plus exclusivement des départements, même si ceux-ci restent prioritaires** : des communes, des EPCI sont soutenus dans la construction de leurs actions en faveur de l'accès au livre dès la petite enfance
- Par ailleurs, les projets accompagnés ne sont **plus exclusivement des projets de livres de naissance**. L'évolution de Premières Pages permet également de soutenir d'ambitieux projets de **formation croisée des professionnels** et de **sensibilisation des parents** à l'importance de la lecture aux tout-petit.

Depuis 2014, le site www.premierespages.fr centralise l'ensemble des projets des territoires et essaie de conserver les traces de leur évolution. Il s'agit d'un site collaboratif sur lequel les territoires renseignent eux-mêmes leurs actualités. Une **liste de diffusion** modérée par le ministère de la Culture permet à chacun de partager des informations avec les partenaires et ainsi de faire vivre une communauté active autour de Premières Pages.

Tous les ans au printemps, un **séminaire national** réunit l'ensemble des acteurs de cette communauté avec pour objectif de discuter de l'évolution des projets, des difficultés rencontrées, des obstacles surmontés ou des nouveaux partenaires locaux identifiés, faisant des séminaires de réels lieux d'échanges de bonnes pratiques. L'organisation de ces temps d'échange et de réflexion est l'occasion pour le ministère de faire appel à son **réseau de partenaires nationaux**, ci-dessus mentionnés.

2. Comment mettre en œuvre et faire vivre Premières Pages ?

Les critères pour intégrer le dispositif

Selon les **critères d'admissibilité des dossiers** définis en 2018, les projets Premières Pages doivent :

- **Concerner les enfants de la naissance à 3 ans** (avec une extension possible jusqu'à 6 ans)
- **Concerner le livre**
- **Associer acteurs du livre et de la petite enfance** pour la construction des projets dans les territoires
- Suivre les **recommandations des partenaires scientifiques** du dispositif
- **Faire état d'un budget prévisionnel minimal.**

¹ La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 insiste ainsi sur le rôle de l'échelon territorial dans la construction des parcours d'éducation artistique et culturelle : https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673.

Focus sur le budget

Le seuil actuellement défini est un budget prévisionnel d'au moins 8 000 euros (hors charges de personnels), dont jusque 50% peuvent être financés par le ministère de la Culture et dans la limite d'un plafond conseillé de 20 000€.

L'objectif est de limiter la multiplication des petits projets, dont les besoins de financement peuvent être adressés directement à la collectivité et de privilégier les projets structurants en terme de formation et d'accompagnement des professionnels, de travail en réseau et de partenariat à l'échelle d'un territoire.

Pour les petites collectivités, il est conseillé de grouper les projets sous l'égide de la bibliothèque départementale.

Pour les établissements des grandes villes, il est possible de déposer un projet sans passer par la bibliothèque départementale.

Les projets Premières Pages peuvent également faire partie d'une politique de développement de la lecture plus large faisant l'objet d'un contrat départemental de lecture (CDL). Il est alors nécessaire de faire apparaître dans l'annexe financière du CDL la ligne de financement Premières Pages. CDL et Premières Pages font l'objet de deux financements distincts.

Quels territoires pour un projet Premières Pages ?

L'échelon départemental est prioritaire et l'objectif est de couvrir à terme l'ensemble des départements français : il permet de s'appuyer sur l'expertise des bibliothèques départementales et de construire des partenariats pérennes avec les PMI et plus largement les services de la petite enfance sur les territoires. Bien que caractérisés par une grande diversité, les projets Premières Pages conservent dans leur ensemble plusieurs traits communs. Ce sont les bibliothèques, au premier rang desquelles les bibliothèques départementales, qui les pilotent, en lien voire en co-pilotage avec leurs homologues départementaux chargés de la santé, du médico-social, de la solidarité ou de la petite enfance.

Etablissements publics territoriaux, communautés de communes, grandes villes : ces échelons territoriaux peuvent être exceptionnellement pris en compte quand cela semble plus pertinent au niveau local.

Quelles actions ?

➤ Le livre de naissance

Environ un tiers des territoires donnent un **livre de naissance aux enfants nés ou adoptés**, et régulièrement des départements du réseau Premières Pages ouvrent une réflexion sur ce sujet. Les manières de s'emparer de cette action sont nombreuses : soutien à la création, résidence d'auteurs, diffusion des livres de naissance lors de la visite post-natale des puéricultrices ou dans les bibliothèques à l'occasion d'un évènement culturel, invitation des auteurs et autrices, don de livres bilingues (à La Réunion ou dans les Pyrénées-Orientales).

Focus sur le livre de naissance : les bonnes pratiques

Le mode de désignation du livre de naissance ainsi que le choix final sont laissés libres pour les territoires ; ce choix doit néanmoins être en adéquation avec les orientations scientifiques du programme et se conformer à un certain nombre de **bonnes pratiques** qui sont pour le dispositif des gages de qualité.

- Le choix du livre de naissance doit être réalisé par un **comité de pilotage** composé de professionnels des bibliothèques, de la petite enfance et du secteur médical. Ces comités sont renouvelés chaque année ; ils permettent un dialogue entre les professionnels autour du livre de naissance. Dans certains territoires les choix des comités de pilotage sont complétés par un vote des familles mobilisées dans le cadre d'un événement ; par exemple, le comité de pilotage peut déterminer une présélection de quelques ouvrages, les mettre à disposition dans les lieux d'accueil petite enfance et proposer aux familles de voter pour leur livre préféré.
- Le choix du livre de naissance peut être l'occasion d'un **partenariat avec une ou plusieurs librairies sur le territoire**. Le libraire peut intervenir à différents moments dans le processus de sélection du livre : il peut établir une présélection d'albums, incluant par exemple un ouvrage accessible aux jeunes sourds ou aux jeunes déficients visuels, qui sera ensuite soumise au débat dans le cadre d'un comité de pilotage, fournir des exemplaires aux structures d'accueil pour l'organisation d'un concours, et enfin assurer la commande du livre choisi auprès de l'éditeur. Les référents Premières Pages veilleront à solliciter des librairies indépendantes sur leur territoire, si possible spécialisées dans la littérature enfantine.
- Une impression d'ouvrages en interne ne remplace en aucun cas un livre ; néanmoins il est possible pour les collectivités d'organiser elles-mêmes des **concours de création** afin de disposer d'un livre de naissance « sur mesure ». Ces concours de création doivent se conformer aux règles générales encadrant la publication et la diffusion des ouvrages à l'échelle nationale, et ne pas comporter de clauses abusives ou discriminatoires. Dans le cadre d'un concours de création, le territoire sollicite différents éditeurs (et non directement des auteurs) autour de critères généraux, par exemple un thème annuel. Les éditeurs proposent au territoire des projets en commun avec des auteurs et des illustrateurs sous la forme de maquettes. Les projets sont débattus dans le cadre d'un comité de pilotage afin d'assurer la libre concurrence de tous les projets. L'éditeur retenu dans le cadre de l'appel à projet se voit verser le financement afin d'assurer l'édition du livre et la rémunération des auteurs.

L'achat d'un livre de naissance représente un **coût significatif** pour un territoire. À titre d'exemple, l'achat de 3200 albums par le département de la Savoie en 2022 a représenté un budget de 20 890€ et un budget de 39 000€ a été consacré à l'achat de 4000 exemplaires en Vendée en 2023, sans compter le budget consacré à la communication.

L'édition d'un livre de naissance ne peut représenter le seul objectif d'un projet Premières Pages ; il est **indissociable d'actions de formation des professionnels et de médiation** en direction des enfants et des familles.

➤ Les actions de sensibilisation et de médiation

Outre le livre de naissance et/ou autour de lui, une multiplicité d'actions de sensibilisation et de médiation du livre et de la lecture à destination des parents et de leurs enfants peuvent être

organisées de manière structurée et en partenariat sur le territoire considéré. Par exemple, les PMI sont des lieux essentiels d'intervention, autour desquelles peuvent se développer des partenariats avec les CAF, les UDAF, les centres sociaux ou médico-sociaux, les maisons des solidarités, le tissu associatif local, sans oublier les acteurs du monde éducatif pour les projets qui s'étendent dans les écoles maternelles.

Focus : Quelles actions en direction des 0-3 ans et de leurs familles ?

Les actions de médiation et de sensibilisation des parents sont nombreuses. En voici un inventaire non-exhaustif :

- Lectures en PMI ou en structure médico-sociale
- Circulation dans les territoires de malles de livres et d'outils d'animation à destination des acteurs de terrain
- Aménagement d'espaces lecture dans les lieux d'accueil de la petite enfance
- Campagnes de communication à l'attention des familles
- Organisation de festivals et de salons du livre jeunesse spécialisés en direction de la petite enfance
- Création et diffusion de spectacles, de concerts et de petites formes
- Accueils d'auteurs et d'illustrateurs

➤ La formation croisée des professionnels du livre et de la petite enfance

Le cœur des projets Premières Pages est également la formation et en particulier la formation croisée des professionnels du livre et de la petite enfance. Elle peut prendre différentes formes : sessions de formations ou construction de journées annuelles.

La participation des bibliothèques à la formation initiale des assistantes maternelles est un enjeu important, identifié lors de la signature du dernier protocole d'accord interministériel sur l'éveil artistique et culturel, en 2017, entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Enfance, de la famille et des droits des femmes² : une large partie du texte est consacrée à la formation initiale et continue des professionnels de la petite enfance et du médico-social (CAMPS et SESSAD).

➤ Le comité de pilotage

La mise en place d'un comité de pilotage du label Premières Pages réunissant une ou deux fois par an l'ensemble des partenaires impliqués et associant systématiquement le conseiller livre et lecture de la DRAC (et éventuellement un conseiller action culturelle et territoriale), ainsi que le conseiller Petite enfance de la collectivité permet la bonne structuration et la réussite du projet : chacun des partenaires y exprime ses besoins et objectifs, présente des points d'étapes et bilans réguliers et peut faire évoluer le dispositif en accord avec les nécessités locales.

Le dossier de demande Premières Pages

➤ Pour quelle durée ?

Jusqu'en 2021, les dossiers Premières Pages étaient instruits et confirmés pour **une durée d'un an renouvelable chaque année**. Face aux avantages apportés en terme de construction des projets par une programmation pluriannuelle, après une première année de réalisation et **pour**

² C'est à ce jour le ministère des solidarités et de la santé qui suit ce protocole.

toute demande de renouvellement, l'intégration au dispositif Premières Pages sera confirmée pour une période de 3 ans. Cette formule sera automatisée à partir de 2024.

La demande de financement devra être renouvelée chaque année par un courrier adressé à la DRAC, accompagné d'un bilan d'exécution de la subvention de l'année précédente. Le dossier de renouvellement pour 3 ans sera instruit conjointement par l'administration centrale et le conseiller livre et lecture de la DRAC.

Les dossiers seront déposés sur Démarche simplifiée : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Participation-a-la-vie-culturelle-et-politiques-territoriales>

➤ **Constitution du dossier**

Pour une première demande de Premières Pages

- Courrier du Président du conseil départemental (ou de l'intercommunalité) adressé au Directeur/directrice régional/e des affaires culturelles sollicitant l'intégration au dispositif et la subvention
- Document présentant les actions déjà mises en œuvres sur le territoire
- Projet pour l'année à venir indiquant les actions mises en place
- Présentation des partenaires (détaillée lorsqu'on évoque des structures locales)
- Budget prévisionnel pour l'année à venir qui fasse clairement apparaître le montant de subvention demandé au ministère de la Culture
- Indicateurs pour l'évaluation (à partir du renouvellement, des éléments de bilan sont attendus)

Pour une demande renouvellement

- Courrier du Président du conseil départemental (ou de l'intercommunalité) adressé au Directeur/directrice régional/e des affaires culturelles sollicitant le renouvellement l'intégration au dispositif et la subvention
- Bilan le plus exhaustif possible présentant les actions mises en place l'année précédente, quantitatif (nombre d'actions et de formations proposées, nombre de bénéficiaires, professionnels et familles par type d'actions) et qualitatif (questionnaires d'évaluation des formations, journées d'étude, retour des professionnels de la petite enfance, impact sur les familles touchées, etc.)
- Bilan financier réalisé pour l'année précédente
- Projet pour l'année à venir et projet prévisionnel en années 2 et 3 dans le cadre d'une demande de 3 ans
- Présentation des partenaires (détaillée lorsqu'on évoque des structures locales)
- Budget prévisionnel pour l'année à venir, et budget prévisionnel en années 2 et 3 dans le cadre d'une demande de 3 ans, qui fasse clairement apparaître le montant de subvention demandé au ministère de la Culture.

Ces documents sont annexés au formulaire proposé sur Démarches simplifiées.

À ces éléments obligatoires peuvent être ajoutés des diagnostics territoriaux ou démographiques présentant le territoire concerné pour ce qui est des réseaux lecture publique

et petite enfance, des brochures ou livres édités à l'occasion d'événements « Premières Pages » (dont le livre de naissance), des photographies des animations réalisées, etc.

➤ Le financement des projets Premières Pages

Calendrier :

- Août-septembre de l'année n-1 : sondage des territoires par les DRAC concernant l'évolution de leurs besoins financiers et estimation des nouvelles demandes afin de prévoir les enveloppes de crédits pour les conférences budgétaires.
- De décembre année n-1 à juin année n, réception des dossiers
- Entre février et juillet année n : instruction des dossiers Premières Pages
- Printemps : séminaire national Premières Pages

Les **financements** du ministère de la Culture au projet Premières Pages ne doivent pas dépasser 50 % du budget prévisionnel. Une subvention Premières Pages ne peut être inférieure à 4000 euros.

Pour information, le ministère finançait en 2023 en moyenne 35% des projets Premières Pages sans don de livre de naissance, et entre 15 et 25 % pour les projets avec don de livre de naissance. Les subventions au démarrage d'un projet se situent généralement autour de 5000 euros dans le premier cas et de 8000 euros dans le second.

Le montant de subvention versé à chaque territoire est envisagé après concertation entre celui-ci, la DRAC et la chargée de mission Premières Pages en administration centrale. Avec la déconcentration des crédits en DRAC, les besoins des DRAC doivent être évalués dès l'automne : il est recommandé que les DRAC demandent aux territoires Premières Pages une estimation de leurs besoins financiers, et sondent les nouveaux territoires qui ont déclaré leur intérêt pour le dispositif. Aucun projet ne doit être envoyé directement à l'administration centrale.

L'évaluation d'un projet Premières Pages

L'ambition du dispositif Premières Pages est de permettre l'émergence et la diffusion sur tout le territoire national des meilleures pratiques possibles dans le domaine de la lecture aux bébés. Si le dispositif Premières Pages se décline aujourd'hui à l'échelle des territoires, un de ses objectifs reste la mise en relation d'un **réseau de professionnels mobilisés** à l'échelle nationale. L'animation de ce réseau passe par la rencontre entre les différents porteurs de projets Premières Pages, à l'occasion de journées d'étude nationales ou régionales organisées régulièrement, la communication sur les actions réalisées à travers le site web ainsi que la transmission et l'échange d'informations via la liste de diffusion nationale. Les échanges d'expériences et de pratiques que permettent ces outils facilitent l'inscription dans la durée des initiatives soutenues par le dispositif et créent une émulation entre des territoires différemment engagés.

L'**évaluation** participe au maintien d'une qualité des projets. Les dossiers doivent prévoir des indicateurs, ainsi que les retours des partenaires sur les actions mises en place (Cf. annexe 1).

Afin de faciliter l'évaluation nationale du dispositif, les indicateurs suivants seront renseignés (d'autres peuvent être ajoutés) dans le cadre du bilan annuel :

| ACTIONS | Réalisé | Nombre | Nombre de professionnels concernés | Nombre de familles concernées | Nombre d'enfants concernés | Taux de retrait |
|---|---------|--------|------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Organisation d'un comité de pilotage annuel | | | | | | |
| Actions en collaboration avec les services médico-sociaux | | | | | | |
| Livre de naissance | | | | | | |
| Actions culturelles | | | | | | |
| Journée professionnelle | | | | | | |
| Journées de formations | | | | | | |
| Participation à la Semaine de la Petite enfance | | | | | | |
| Communication spécifique | | | | | | |
| Actions en territoire QPV | | | | | | |

3. Rôle des structures et associations partenaires

Les territoires Premières Pages peuvent bénéficier de l'expérience et de l'expertise des institutions et structures partenaires du dispositif, notamment en matière de formation et d'accompagnement dans l'organisation de journées professionnelles.

Le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse

Héritier de la Joie par les livres, le CNLJ est un service spécialisé du Département Littérature et Arts de la Bibliothèque nationale de France. Depuis 2009, une salle de lecture de la bibliothèque du Haut-de-Jardin lui est dédiée et est ouverte aux professionnels comme au grand public. Il déploie son action en faveur du développement de la lecture des jeunes et la promotion de la littérature pour la jeunesse à travers la constitution de ressources documentaires, des publications, une action internationale et un programme de formation initiale et continue destiné aux bibliothécaires, documentalistes, enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, conteurs, libraires, éditeurs, auteurs, et à tout amateur de littérature pour la jeunesse, de la découverte à l'approfondissement. Ces programmes annuels de formation incluent systématiquement des propositions autour de la petite enfance. Une

sélection bibliographique *100 livres pour les tout-petits* est mise à jour tous les ans et diffusée dans le cadre de *Premières Pages*. <http://cnlj.bnf.fr/>

Les associations nationales

- **L'agence Quand les livres relie** a été fondée en 2004, sous l'impulsion de la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture, par des associations de différentes régions de France riches de plusieurs années d'expériences et de réflexions sur la rencontre des adultes et des tout-petits de moins de trois ans, autour des livres d'images. L'Agence rassemble individus, associations, structures institutionnelles du monde du livre, de la culture, de l'enfance, de la petite enfance, de la création, de l'éducation, du soin... qui mettent les albums au centre de leurs actions et de leurs recherches.³
L'Agence se présente comme un contact-ressource particulièrement pertinent pour les projets et les territoires Premières Pages. En 2021-2022, dans le cadre du plan national *La Lecture, Grande cause nationale*, l'agence a développé un ensemble de [ressources sur la lecture en PMI](#) dans l'objectif de poursuivre et renforcer la sensibilisation des professionnels du soin et du social.
Son site centralise les actualités de chacun de ses membres et propose de nombreuses ressources, notamment les archives vidéos des séminaires Babil Babel, des publications de l'association.
<https://agencequandleslivresrelient.fr/>
- **L'association A.C.C.E.S** [Actions Culturelles Contre les Exclusions et Ségrégations] a été créée en 1982 par un réseau de psychiatres mobilisés autour du développement de l'enfant et de l'apprentissage de la lecture. Par l'intermédiaire de ses lectrices, professionnelles à la fois de la lecture, de l'enfance et de la pédagogie, l'association sillonne le territoire à la rencontre des publics les plus défavorisés pour promouvoir une nouvelle approche de la lecture aux très jeunes enfants, fondée sur la reconnaissance du bébé comme personne. De nombreux territoires Premières Pages ont bénéficié des formations d'ACCES « Les livres c'est bon pour les bébés » à destination des professionnels de la lecture et de la petite enfance.⁴
Le site d'A.C.C.E.S présente les activités de l'association, pionnière en matière de lecture aux tout-petits, ainsi que des ressources sur la lecture aux bébés et ses bienfaits.
<https://www.acces-lirabebe.fr/>
- **L'association Enfance et Musique** a été fondée par Marc Caillard en avril 1981 pour concrétiser une ambition citoyenne, nourrie d'une philosophie d'éducation populaire : promouvoir la place de l'art et de la culture dans les politiques d'action sociale et familiale en direction de la petite enfance. À la croisée de l'action culturelle et de la création, de l'action sociale et de l'éducation populaire, partenaire des politiques publiques, Enfance et Musique est devenue un interlocuteur de référence pour les multiples acteurs de l'éveil artistique et culturel du tout-petit. Plus de 8 200 partenaires associatifs, institutions et collectivités territoriales lui ont fait confiance depuis sa création.⁵ L'association anime un centre de formation à Paris et intervient également auprès des professionnels en région, autour des questions d'éveil culturel et artistique et de création.

³ Extrait du site internet de l'AQLR

⁴ Extrait du site internet d'A.C.C.E.S

⁵ Extrait du site internet d'Enfance et Musique

Le site de l'association donne notamment accès au programme de ses formations, à des ressources (territoire et éveil, cahiers de l'éveil, etc.) et présente des spectacles vivants pour le très jeune public. <https://www.enfancemusique.asso.fr/>

4. Pour aller plus loin

Le site web national du dispositif Premières Pages :

<https://www.premierespages.fr/>

Le site national Premières Pages est un site collaboratif, qui permet à nos partenaires et à l'ensemble des territoires Premières Pages de mettre en valeur leurs actions.

Pour chaque territoire Premières Pages, un référent Premières Pages est chargé de la mise à jour les informations du territoire sur le site. Le site est coordonné au niveau national par la chargée de mission publics jeunes du Service du livre et de la lecture, qui y propose également des informations et outils qui pourront être utiles à l'ensemble de la communauté.

Ministère de la Culture :

Vous trouverez des informations générales sur les politiques publiques en faveur des tout-petits sur le site du ministère de la Culture, en particulier :

- Service du Livre et de la Lecture :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-politiques-de-lecture-publique-en-direction-de-la-jeunesse>

- Eveil artistique et culturel des tout-petits :

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>

Vous trouverez également de nombreuses informations sur les sites suivants :

Semaine nationale de la Petite enfance : <https://semainepetiteenfance.fr/>

L'association Agir pour la petite enfance organise *la Semaine nationale de la Petite Enfance* et *le prix des Girafes Awards*. Toutes les instructions pour participer à ces deux manifestations sont sur le site, ainsi que des outils pédagogiques et des ressources.

Syndicat National de l'Édition : <https://www.sne.fr/commissions/jeunesse/>

Le groupe Jeunesse réunit plus de 50 éditeurs et se donne pour objectif de promouvoir la littérature jeunesse.

Union nationale des associations familiales - UNAF : <https://www.unaf.fr/>

Partenaire de Premières Pages, l'UNAF propose de nombreuses informations utiles sur son site. Les unions départementales des associations familiales peuvent notamment être d'importants partenaires pour la construction des projets Premières Pages dans votre territoire.

Des ressources

Bibliographie *100 livres pour les tout-petits*, par le CNLJ :

<https://www.premierespages.fr/sites/default/files/100%20livres%20tout-petits-%20cnlj-premieres-pages-2022-2023.pdf>

Guide de voyage aux pays des histoires écrit par Murielle Szac et illustré par Anne Wilsdorf, un guide de lecture aux tout-petits pour accompagner parents et tout-petits dans leurs premières lectures partagées.

https://www.premierespages.fr/sites/default/files/guide_0.pdf

Le blog « A l'aventure des mots - Accompagner son enfant aveugle ou malvoyant vers les livres » proposé par l'ANPEA [Association nationale des parents d'enfants aveugles] offre des ressources, astuces et coups de cœur sur le sujet de l'[accès à la lecture pour les enfants déficients visuels](#) dès le plus jeune âge.

<https://anpea.asso.fr/adm-bienvenue/>

5. Annexes

Annexe 1 : exemples d'actions par territoire

Pour échanger, partager les bonnes pratiques, vous trouverez ici quelques exemples de territoires (liste non exhaustive) pour illustrer les actions mises en œuvre pour structurer un projet Premières Pages. Vous pouvez trouver les informations et les personnes référentes à contacter sur le site [Premières Pages](#).

- **Album de naissance** : Ain, Aube, Cantal, Dordogne, Rhône, Savoie-Biblio, Val de Marne, Concarneau, Grenoble
- **Ingénierie pour l'aménagement d'espaces lecture dans les lieux d'accueil de la petite enfance** : Haute Savoie, Saône et Loire, Pyrénées Atlantiques,
- **Organisation de festivals et de salons du livre jeunesse spécialisés en direction de la petite enfance** : Calvados, Cantal, Loir et Cher, Oise
- **Formation : accompagnement aux projets des territoires déclinés sur 3 ans** : Aveyron, Puy deôme, Seine et Marne
- **Journées professionnelles** : Allier, Hérault, Meurthe et Moselle, Nord, Pyrénées Atlantiques, Val de Marne, Var

Annexe 2. Les outils de coordination nationale

- Le site www.premierespages.fr centralise l'ensemble des projets des territoires Il s'agit d'un site collaboratif sur lequel les territoires renseignent eux-mêmes leurs actualités. Une page est créée pour chaque nouveau territoire.

Comment procéder ? Chaque nouveau territoire se signale au chargé de mission au Service du livre et de la lecture en précisant le nom, mail et téléphone (non obligatoire) de la personne qui sera référente. La personne référente sera mise en relation avec le prestataire qui créera la page et accompagnera la prise en main du site.

Une question ? Un tutoriel est accessible sur le site

- La liste de diffusion modérée par le ministère de la Culture permet à chacun de partager des informations avec les partenaires.
Comment procéder ? Chaque nouveau territoire se signale au chargé de mission au Service du livre et de la lecture en précisant le nom et le mail des personnes à abonner à la liste de diffusion. Les messages à diffuser sont adressés au chargé de mission qui se charge de les diffuser.

- Des visuels Premières Pages et une charte graphique : dossier communiqué à la demande auprès du chargé de mission au Service du livre et de la lecture.